


# liberté

Définir, situer, représenter les libertés fondamentales

 30 min

 fiche élève

Prénom :

Page source :

## L'essentiel du cours

- La liberté est le droit d'agir, de penser ou de s'exprimer dans le respect de la loi et d'autrui.
- L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est un repère fondamental.
- Les libertés sont garanties par des textes, des institutions et des juges dans un État de droit.
- Elles comprennent notamment la liberté d'expression, de conscience, d'association et de circulation.
- Les cartes, schémas et acteurs permettent de comprendre que les libertés varient selon les territoires et les régimes politiques.

## Mes exercices

### Exercice 1 — Repères chronologiques

Remplace ces dates et textes dans l'ordre chronologique.

Loi sur la liberté de la presse .....

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen .....

Loi de séparation des Églises et de l'État .....

Déclaration universelle des droits de l'homme .....

Loi sur la liberté d'association .....

### Exercice 2 — Acteurs de la liberté

Associe chaque acteur à son rôle principal.

Parlement .....

Conseil constitutionnel .....

Tribunaux .....

Citoyens .....

### Exercice 3 – Définition rédigée

Rédige une définition de la liberté en 2 ou 3 lignes pour un devoir d'EMC.

Utiliser les mots loi .....

Utiliser les mots droits d'autrui .....

Citer un texte de référence .....

### Exercice 4 – Schéma simple

Complète la chaîne logique suivante.

Constitution et grands textes → ? .....

État et administration → ? .....

Juges → ? .....

Citoyens et associations → ? .....

## ✓ Corrigés

### Exercice 1 — Repères chronologiques

- 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1881 : Loi sur la liberté de la presse
- 1901 : Loi sur la liberté d'association
- 1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État
- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme

### Exercice 2 — Acteurs de la liberté

- Parlement : vote les lois qui encadrent les libertés
- Conseil constitutionnel : contrôle la conformité des lois à la Constitution
- Tribunaux : protègent les citoyens et sanctionnent les atteintes illégales aux libertés
- Citoyens : exercent leurs libertés et peuvent défendre leurs droits

### Exercice 3 — Définition rédigée

- Exemple possible : La liberté est le droit reconnu à chacun d'agir, de penser ou de s'exprimer dans le respect de la loi et des droits d'autrui. En France, cette idée est affirmée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

### Exercice 4 — Schéma simple

- Constitution et grands textes → fixent les libertés fondamentales
- État et administration → organisent leur application
- Juges → contrôlent les abus et protègent les droits
- Citoyens et associations → exercent et défendent les libertés